PROGRAMME DE FORMATION INITIALE GAZ

INTITULE DE LA FORMATION :
Formation complémentaire relative au contrôle technique des véhicules équipés d'un réservoir de gaz carburant.

OBJECTIF GENERAL DE LA SEQUENCE :
Pour réaliser les contrôles techniques des véhicules pour lesquels le gaz naturel ou le gaz de pétrole liquéfié constitue une des sources d'énergie, le contrôleur justifie d'une formation complémentaire spécifique théorique et pratique d'au minimum 14 heures relative au contrôle technique des véhicules équipés d'un réservoir de gaz carburant.

REFERENCEMENT :
Le référencement de cette formation est conforme au point 3.1 du cahier des charges CDC 30 relatif aux organismes et programmes des formations relatives au contrôle technique.

TYPE D'ACTION DE FORMATION :
Formation complémentaire des contrôleurs (point A.5 de l'annexe IV de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.
Entretien ou perfectionnement des connaissances (Article L 6313-1 du Code du Travail).

CATEGORIE DE VEHICULES CONCERNES :
Véhicules dont le poids n'excède pas 3,5 tonnes de catégorie internationale M1 et N1 équipés d'un réservoir de gaz carburant.

PREREQUIS :
Candidat titulaire ou en cours de validation d'une qualification de contrôleur technique véhicules légers.

PUBLIC VISE :
Prioritairement Contrôleur technique de véhicules légers
Tout public

MODALITES D'INSCRIPTION :
Inscription transmise au plus tard la veille de la formation
Pour les personnes en situation de handicap, contacter le référent Handicap fcact@orange.fr

NOMBRE MAXIMAL DE STAGIAIRES PAR SESSION :
12 stagiaires en présentiel

MOYENS D'ENCADREMENT :
Les formations sont dispensées par un formateur habilité par l'organisme FCA et disposant des références techniques et pédagogiques le rendant apte à animer cette formation.
Pour délivrer des formations sur le contrôle technique des véhicules équipés d'un réservoir de gaz carburant, le formateur dispose d'une attestation de capacité délivrée par un organisme agréé par la Confédération française pour les essais non destructifs (COFREND), à l'issue d'une formation de 35 heures ayant donné lieu à une évaluation satisfaisante.

DUREE : 14 heures

METHODE PEDAGOGIQUE :

Les modules du référentiel seront abordés selon 2 méthodes avec la répartition suivante :

- Cours magistraux en présentiel d'une durée de 12 heures
- Travaux pratiques d'une durée de 2 heures.

CONDITIONS :

La formation théorique et pratique délivrée par FCA est réalisée à l'aide d'un kit pédagogique fourni par le CETIM.

Le contenu de cette formation est élaboré à partir de celle du CETIM. Cette dernière a été approuvé par le ministère chargé des transports et préparé par : Le Centre Technique des Industries Mécaniques (CETIM) ; L'Association Française de Gaz Naturel pour Véhicules (AFGNV) ; ENGIE (ex GDF SUEZ) ; Le Comité Français du Butane Propane (CFBP) et L'UTAC OTC

Le référentiel du Département du contrôle technique des véhicules et des affaires transversales en date du 28 juin 2024, impose pour cette formation un module technique général, d'une durée minimale de 10 heures et 30 minutes.

Pour cette formation, FCA présente le module technique général, pour une durée de 14 heures.

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET MODALITES D'EVALUATION :

Evaluation théorique composée de 40 questions d'une durée de 1 heure.

DOCUMENTS REMIS A LA FIN DU STAGE :

Attestation de formation conforme au 4.2 du CDC 30 mentionnant notamment :

- L'identité du stagiaire
- La raison sociale de l'organisme de formation
- L'adresse électronique de l'organisme de formation
- Les références du programme à l'exception de son indice
- Le libellé du programme ; la durée ; les dates de stage
- Le résultat satisfaisant aux contrôles de connaissance et examens pratiques (si réalisés).